

novembre 2017

veille économique agricole

CERFRANCE 

LETTRE N°49

« productions végétales »

- | | | | |
|----|------------------|----|-------------|
| 01 | Grandes cultures | 04 | Viticulture |
| 02 | Betteraves | 05 | Pommes |
| 03 | Pommes de terre | 06 | Tomates |

édito

États Généraux de l'Alimentation : Consensus sur le diagnostic mais des interrogations sur la mise en œuvre



Jacques MATHÉ
jmathe@pch.cerfrance.fr

Les États Généraux de l'Alimentation (EGA) ont permis de rebattre les cartes du fonctionnement du secteur agricole et agroalimentaire. Le Président Macron, comme sur d'autres sujets, aura mené au pas de charge cette réflexion, encourageant les acteurs de la production agricole, de la transformation et de la distribution à s'accorder sur, entre autres, la répartition de la valeur ajoutée dans les filières pour apporter de nouvelles perspectives aux agriculteurs français.

On pourra regretter cependant que les tours de table aient principalement réuni des institutionnels et des politiques mais peu d'acteurs économiques de terrain, et encore moins d'experts. Ce qui orientait souvent les débats vers des approximations, voire parfois des discussions « café du commerce ». Car, derrière de réelles ambitions exprimées par le Président à l'issue de ces réflexions le 11 octobre, on peut se demander comment les acteurs des filières vont réellement se mettre en route pour concrétiser les objectifs des EGA. La question des plans d'action, de la fluidité des relations entre acteurs, voire des mutations technologiques à l'échelle des exploitations reste posée. L'actualité

Simple évolution ou véritable révolution ?

récente est là pour souligner la difficulté de l'exercice. La pénurie de beurre dans les GMS, liée souvent aux difficultés relationnelles entre laiteries et distributeurs et au refus de ces derniers d'adapter les prix de vente aux conditions du marché, illustre la résistance aux changements. De même, le renouvellement de l'autorisation du glyphosate révèle les difficultés techniques de faire évoluer les pratiques agricoles dans les exploitations. En clair, passé le diagnostic, (sur lequel tout le monde est d'accord et c'est déjà certainement un exploit), il va falloir aux acteurs des filières une grosse dose de volonté pour faire bouger les lignes. Bien évidemment, des progrès sur la contractualisation dans les filières vont se réaliser et ce sera une amélioration du cadre concurrentiel. Pour ce qui est de la concurrence, observons que ces débats semblent totalement déconnectés de la réalité du marché alimentaire où la circulation des produits s'affranchit des frontières. Comment donc mettre en œuvre des cadres contractuels sur des prix minima à la production sans tenir compte de la compétition hors frontière ? Autre interrogation, corrélérer les prix de vente aux coûts de production pose des questions de méthodologie. Les références économiques des Cerfrance montrent des différences importantes de prix de revient unitaire entre exploitations. En production laitière, il va de 280 € les 1000 l à plus de 400 € pour certaines exploitations. Quelle base de prix de revient choisir ? 280 € ? 400 € ? Une moyenne entre les deux ?

Le consensus observé lors de ce premier tour de table risque d'exploser quand il faudra mettre en œuvre les recommandations du gouvernement. Le Président Macron a regretté que des « luttes intestines » et le défaut de stratégie et d'ambition dans la majorité des filières ne sont ni favorables aux producteurs ni aux consommateurs. Chaque interprofession doit remettre son futur plan stratégique à la fin de l'année. Les acteurs des filières vont certainement résister aux adaptations douloureuses, sauf à comprendre que le plan Macron n'est pas une simple évolution de la fluidité des relations dans l'agriculture et l'agroalimentaire mais une véritable révolution du secteur pour le faire entrer pleinement dans le III^e millénaire. Un grand saut dans l'inconnu aussi structurant que la PAC de 1962 pour les exploitations agricoles françaises ?